



La FHCC continuera d'offrir un programme de travail complet à toutes les divisions et à toutes les régions pour servir et représenter les coopératives d'habitation et ses autres membres. En 2010, nous mettrons l'accent en particulier sur les priorités suivantes :

1. Protéger et renforcer l'autonomie des coopératives qui relèvent de la Loi sur la réforme du logement social de l'Ontario.

Les coopératives relevant de la LRLS ont besoin de plus d'autonomie pour être des communautés coopératives efficaces. En 2010, nous demanderons des changements à la Loi sur la réforme du logement social afin de permettre aux membres d'exercer un plus grand contrôle sur la gestion de leur coopérative. Nous travaillerons avec les coopératives de la LRLS pour renforcer leur fonctionnement, dans le but de mieux préserver leur autonomie. Nous irons devant les tribunaux, lorsque nécessaire, pour contester les saisies injustifiées ou pour bloquer les prises en charge de coopératives par les gestionnaires de services. Et nous préconiserons les services de gestion supervisée du Réseau de gestion du logement communautaire (RGLC) comme solution de rechange constructive aux saisies.

2. Élargir la participation des coopératives membres au projet Vision 2020 de la FHCC.

Le projet Vision 2020 de la FHCC préconise des normes de gestion et de gouvernance élevées parmi les coopératives membres maintenant et à l'avenir. En 2010, nous continuerons de promouvoir la Vision 2020 et la boîte à outils que la FHCC a conçue pour l'appuyer. Nous élargirons ensuite la participation au Compas 2020 et au programme de certification des coopératives 2020, et nous répondrons aux expressions d'intérêt internationales à l'endroit de la Vision 2020.

** Nous nous attendions à ce que la réforme de la loi sur les expulsions en Ontario figure parmi les priorités de 2010. La situation à la fin de l'année a toutefois créé de l'incertitude, de sorte qu'il est impossible de déterminer exactement ce que la FHCC chercherait à atteindre à ce chapitre. Ainsi, aucune priorité n'a été accordée à la réforme du droit régissant les expulsions. L'amélioration du système régissant les expulsions pour les coopératives de l'Ontario demeurera toutefois une orientation majeure du travail de la Région de l'Ontario en 2010.*

3. Amorcer un dialogue avec nos membres au sujet des façons dont nous pouvons combiner nos efforts grâce à des coentreprises, des alliances stratégiques et des fusions de coopératives avec les organismes qui les appuient.

Au Canada, contrairement à d'autres pays, les coopératives d'habitation sont généralement assez petites. Il en est de même d'une bonne part des fédérations qui leur offrent des services. En 2010, la FHCC aidera ses membres à discuter des façons dont les changements visant à accroître la taille du mouvement de l'habitation coopérative pourraient renforcer notre mouvement, et procurer des avantages sur le plan de la gouvernance, de la gestion et du développement de nouvelles coopératives d'habitation. Nous travaillerons en collaboration avec nos membres qui souhaitent explorer des possibilités concrètes pour une réorganisation.

4. Promouvoir des normes professionnelles dans la gestion des coopératives d'habitation.

Des normes de gestion professionnelle très élevées sont requises pour assurer la survie et la réussite des coopératives. En 2010, la FHCC continuera d'élaborer et d'offrir des programmes de formation aux gestionnaires de coopératives, de promouvoir l'excellence en gestion coopérative, et de faire connaître les services du Réseau de gestion du logement communautaire (RGLC) aux coopératives confrontées à la possibilité d'un échec financier. Nous continuerons d'élaborer de nouveaux documents de référence qui aideront les bénévoles des coopératives à faire un meilleur usage de la gestion professionnelle.

5. Jouer un rôle de chef de file pour promouvoir les objectifs des politiques de logement établies par les membres de la FHCC.

En 2009, les membres ont adopté trois objectifs de politiques publiques : l'élargissement du Programme de prêt direct de la SCHL pour permettre aux coopératives d'obtenir de nouveaux prêts hypothécaires, de rembourser leurs dettes existantes et de rénover leurs propriétés; un nouveau programme de subventions pour appuyer les membres à faible revenu lorsque les accords d'exploitation des coopératives prendront fin; et un cadre de responsabilité pour les dépenses fédérales destinées au logement. Nous ferons également des démarches pour influencer la reformulation de l'Initiative de logement abordable fédérale afin d'améliorer son efficacité à réduire les besoins impérieux de logement et de rendre le programme encore plus accessible aux promoteurs de coopératives d'habitation.

6. Chercher à obtenir des changements aux politiques et aux programmes qui appuient les coopératives d'habitation lorsque la Stratégie de logement abordable à long terme de l'Ontario sera en place.

La Stratégie de logement abordable de l'Ontario est attendue à la fin du printemps 2010. Le travail commencera alors sur les changements aux programmes existants et sur les nouveaux programmes pour mettre en œuvre la stratégie. Nous profiterons de cette occasion historique pour essayer d'obtenir des changements à la Loi sur la réforme du logement social et au Programme de logement abordable de l'Ontario pour appuyer l'autonomie et la croissance des coopératives.

7. Procurer de nouveaux outils aux coopératives pour aider leurs membres à vieillir chez eux.

Les aînés représentent un pourcentage croissant de la population canadienne et de celle des coopératives d'habitation. Les coopératives ont demandé de nouveaux outils et de l'information pour permettre à leurs aînés de rester dans leur logement coopératif et continuer d'être actifs au sein de leur communauté. En 2010, un nouveau comité amorcera son mandat de deux ans en vue de guider le plan de travail de la FHCC pour aider ses membres à vieillir chez eux.